



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association des jardins familiaux de Fribourg et environs du vendredi 18 mars 2016 à la salle Ste-Thérèse à Fribourg

(75^{ème} assemblée)

A 20h10 le président Alain Guillez ouvre l'assemblée et salue les participants en les remerciant de leur présence.

Il salue en particulier les invités : MM. Gérard Aeby, chef de service des affaires bourgeoises, Albert Monney président d'honneur de l'AJFFE, Michel Perriard membre d'honneur, Marius Monnard membre d'honneur, Meinrad Gavillet membre d'honneur

Se sont excusés :

Les invités : M. Jean Bourgknecht conseiller communal de la ville de Fribourg, M. Claude Rueger, président d'honneur de notre association, les communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez et Granges-Paccot, ainsi que les présidents des associations des jardins familiaux de Lausanne et Genève

Les membres : MM Roger Genier et Daniel Emery

Le président passe ensuite à l'ordre du jour. Aucune remarque n'est faite par l'assemblée concernant la convocation.

Point 1

Liste des présences

Le président demande si tous les membres présents ont signé la liste de présences.

94 membres sont présents avec plusieurs personnes accompagnantes. Les membres du comité étaient tous présents.

Il précise que selon l'article 20 de nos statuts, les votations se font à main levée sauf si un 10^{ème} des membres demande le bulletin secret.

Nomination des scrutateurs : pour chaque table une personne est désignée comme scrutateur.

Point 2

Procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2015.

Il n'y a pas de lecture car dans le tractanda il est mentionné que ce procès-verbal peut être consulté une demi-heure avant l'assemblée.

Le président demande à l'assemblée de l'approuver, ce qui est fait à main levée sans opposition.

Point 3

a) Rapport du président

Résumé :

Alain Guillez déclare d'emblée qu'il va tirer sa révérence ce soir.

Tout d'abord, il lit un intermède qu'il appelle « méditation occasionnelle ». Il s'agit en fait d'une citation en rapport avec le corps et l'être humain en général.

Il enchaîne ensuite avec son rapport et déclare que l'association des jardins familiaux de Fribourg et environs se porte relativement bien, ceci grâce aux efforts conjugués de chacun et chacune d'entre nous. Aujourd'hui plus que jamais il convient de se mobiliser pour préserver ces esserts. En effet, l'enjeu est d'une importance capitale face au réchauffement climatique avec les conséquences dévastatrices qu'il implique. N'oublions surtout pas que tous les secteurs des jardins familiaux sont des ballons d'oxygène dans une ville bétonnée, asphaltée, polluée et minée du matin au soir par le bruit continu de la circulation.

Il insiste aussi sur le fait que chacun et chacune a signé un contrat qui l'engage à respecter et appliquer le Règlement. Pour ceux qui n'en ont aucune considération, qu'ils aillent se faire voir ailleurs...

Il souligne aussi que le prix très modéré de la location des parcelles est le plus bas de la Fédération suisse des jardins familiaux. Un grand merci à la Bourgeoisie de la ville de Fribourg pour un tel cadeau.

Il déplore l'absentéisme régulier des représentants des communes dans lesquelles se situent nos secteurs de jardins. Nous n'avons que faire d'une indifférence « polie ».

Il réitère son désir de voir la communauté portugaise d'être représentée au sein du comité de notre association, au vu du nombre important de jardiniers portugais, notamment dans le secteur de Torry qui a besoin de renfort. Ce serait un bon signe d'intégration et de responsabilité.

Il rappelle encore que les produits phytosanitaires sont un danger pour la santé.

Il relève qu'il a assumé la présidence de notre association avec joie et détermination et il se félicite de la nouvelle configuration du comité.

Pour terminer, il remercie tous les membres du comité pour leur engagement ainsi que toutes les personnes présentes à cette assemblée.

b) Rapport du caissier

Résumé :

Le président donne la parole à notre caissier par intérim, M. Christophe Peisl pour la lecture des comptes 2015.

Tout d'abord C. Peisl se présente et mentionne qu'il a eu la tâche de reprendre la gestion de la comptabilité de l'AJFFE suite à une décision du comité. L'objectif que nous nous sommes fixés était de mettre la comptabilité en conformité et à jour afin de disposer d'une base solide pour le futur. Le 2ème objectif était d'avoir un plan comptable qui soit transparent et qui corresponde au besoin de l'association. Enfin, nous voulons vous présenter des comptes lisibles et également établir un budget qui soit réaliste.

Le compte d'exploitation révèle un total de charges de **45'789.05 francs**. Le total des produits se monte à **41'168.- francs**. Le résultat de l'exercice est donc un passif de **4'621.05 francs**.

Toutefois, il précise qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter car il s'agit d'un passif, certes comptable, mais qui est expliqué du fait que durant les années 2013 et 2014 les provisions qui avaient été décidées pour financer les festivités du 75^{ème} anniversaire de notre association n'ont pas été comptabilisées. Donc forcément il y a un manque à gagner.

Il y a également un certain nombre de factures anciennes qui ont dû être reprises dans la comptabilité 2015. On n'a pas pu les passer par l'écriture appelée « transitoire » et elles chargent ainsi la comptabilité 2015.

M. Peisl présente ensuite le détail des divers postes de la comptabilité 2015.

Il souligne que la situation financière de l'association est bonne.

On a constaté que dans les différents secteurs il y a des différences relativement grandes entre les charges et qu'il y a un besoin de régler d'une manière plus précise comment on définit les compétences et les défraiements. Dans le cadre du comité on a proposé d'établir un règlement de fonctionnement du comité dans lequel on va régler pourquoi et qui reçoit tel montant de façon que ce soit transparent.

Il s'agira d'un règlement des frais qui sera élaboré durant l'année en cours.

Pour terminer, M. Peisl s'adresse à tous les locataires qui sont encore en mode de paiement « guichet ». Il les invite à effectuer les paiements par virement informatique de manière à économiser des sous à l'association car chaque versement effectué au guichet nous coûte de l'argent.

Vu qu'il n'y a aucune question sur les comptes 2015, le président passe la parole aux vérificateurs des comptes, MM Savary et Ardito

c) Rapport des vérificateurs des comptes

M. Charles Savary prend la parole et se déclare satisfait d'avoir contrôlé les comptes 2015, comptes qu'il avait d'ailleurs déjà vérifiés pour 2013 et 2014. Il a également constaté avec plaisir que les comptes sont, depuis cette année, informatisés et qu'ils sont beaucoup plus faciles à contrôler.

Il donne ensuite lecture du rapport de vérification, signé par lui-même et M. Ardito. Il remercie M. Peisl pour l'excellent travail effectué.

Il demande à l'assemblée d'en donner décharge au caissier et au comité.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme personne ne demande la parole, il invite l'assemblée à les approuver par main levée. Ils sont approuvés à l'unanimité. Le président remercie le caissier intérim pour son travail.

Point 4

Budget 2016

Le président donne la parole au caissier intérim pour la lecture du détail du budget 2016 qui figure sur les listes en circulation dans la salle.

Il relève qu'il y a une légère hausse budgétée dans le cadre des produits en 2016 qui est due en grande partie à l'uniformisation de l'encaissement des locations/cotisations. Ces dernières étaient extrêmement disparates pour des raisons de bases de contrats difficilement compréhensibles.

Il commente ensuite le détail des divers postes. Le budget 2016 devrait se solder par un bénéfice de 315.-francs.

Vu qu'il n'y a aucune question de la part des membres, le président demande d'approuver le budget. Il est approuvé à l'unanimité.

Point 5

Admissions

23 membres ont repris une parcelle l'année dernière, dans les 4 secteurs.

Démissions

18 membres ont quitté leur parcelle. La différence s'explique par le fait que quelques parcelles libres à fin 2014 n'ont trouvé preneurs qu'au début 2015.

Décès

Le président demande à l'assemblée d'observer un instant de silence pour les personnes suivantes décédées dans le courant 2015. Il s'agit de l'épouse de M. Antonino D'Amico, parcelle S 34 et de M. Geraldino da Silva Oliveira, parcelle T 85.

Point 6

Election du comité

Ont démissionné

- Alain Guillez, président de notre association
- Gérald Gavillet, secrétaire
- Thanh-Dung Nguyen, en qualité de caissier, mais restera membre du comité
- Jean-Pierre Pisu, responsable du secteur Bertigny.

a) **Election du président**

Le président demande à l'assemblée si une personne serait disposée à reprendre la présidence de notre association. Comme ce n'est pas le cas, nous avons reçu une offre de candidature en la personne de :

Mme Yolande Peisl, domiciliée rte Joseph-Chaley 19 à Fribourg.

Il lui demande de se présenter.

Résumé :

Elle informe l'assemblée qu'elle est l'épouse de Christophe Peisl, caissier intérim de notre association. Elle cultive, avec son mari, une parcelle au secteur Stadtberg depuis 2 ans. Pour elle c'est très important que les jardins perdurent grâce d'ailleurs à la Bourgeoisie. Il s'agit d'un engagement qu'elle a envie de placer sous le signe du respect de ses voisins, du comité, du Règlement ainsi que de la nature.

Le président demande à l'assemblée si elle est d'accord pour cette candidature. Mme Peisl est élue à l'unanimité par main levée. Le président la félicite et ajoute que c'est la 1^{ère} fois qu'une femme est élue à la tête de notre association.

b) **Election du secrétaire**

Le président demande à nouveau à l'assemblée si une personne serait candidate pour ce poste.

Vu que ce n'est pas le cas, le président informe l'assemblée qu'un membre du secteur Torry est disposé à reprendre le secrétariat de notre association.

Il s'agit de :

M. Numa Courvoisier, domicilié rue Joseph-Reichlen 2 à Fribourg.

Le président lui demande de se présenter.

Résumé :

Cela fait la 3^{ème} année qu'il cultive avec sa compagne une parcelle au secteur Torry.

Il a été approché l'automne dernier par M. Marcel Burri, responsable du secteur Torry, qui lui a dit que l'on cherchait désespérément un secrétaire pour remplacer l'actuel. Il a tout de suite donné son accord dans le but de soutenir l'association.

Le président demande à l'assemblée si elle est d'accord d'accepter la candidature de M. Courvoisier. Il est élu à l'unanimité par main levée.

c) Élection du caissier

Une nouvelle fois le président demande à l'assemblée si une personne voudrait prendre la responsabilité de la trésorerie de notre association. Comme ce n'est pas le cas,

M. Christophe Peisl, domicilié rte Joseph-Chaley 19 à Fribourg, actuel caissier intérim, est d'accord de continuer d'assumer ce poste qu'il gère d'ailleurs à grande satisfaction depuis juillet 2015.

Le président lui donne la parole :

Résumé :

M. Peisl relève que tenir une comptabilité, même s'il ne s'agit que d'une association, nécessite un certain nombre de connaissances. Il remercie Dung, son prédécesseur, pour avoir, avec beaucoup d'énergie et de passion, essayé de mettre ces chiffres dans un monde juste. Malheureusement, ces chiffres ne se sont pas toujours laissés mettre dans un ordre exact.

Christophe Peisl est d'accord de reprendre ce poste qu'il a assumé de manière intérimaire depuis l'été dernier.

Le président demande à l'assemblée si elle approuve la nomination de M. Christophe Peisl. Il est élu à l'unanimité par main levée.

d) Election des autres membres des 4 secteurs :

1) Secteur Bertigny :

- **Anton Raemy**, membre sortant, veut poursuivre son mandat
- **Risto Ristov**, nouveau candidat, est d'accord de remplacer Jean-Pierre Pisu, démissionnaire

2) Secteur La Faye :

- **Verena Puerro**, responsable du secteur, membre sortant, est d'accord de continuer
- **Hamza Elshani**, membre sortant, donne aussi son accord

3) Secteur Stadtberg :

- **Pascal Birbaum**, responsable du secteur, idem
- **Christophe Peisl**, élu caissier, également membre sortant, fait aussi partie du secteur du Stadtberg
- **Yolande Peisl**, élue nouvelle présidente, fait aussi partie du secteur Stadtberg

4) Secteur Torry :

- **Marcel Burri**, responsable du secteur, est également d'accord de poursuivre son mandat
- **Thanh-Dung Nguyen** désire aussi poursuivre son mandat
- **Numa Courvoisier**, élu secrétaire, nouveau membre, fait aussi partie du secteur Torry

Le président demande à l'assemblée d'approuver la nomination, individuellement, de tous les membres des secteurs désignés ci-dessus. Ils sont élus à l'unanimité par main levée. Le président relève que pour le secteur Torry, notamment, il manque une personne pour seconder le responsable, Marcel Burri. N'oublions pas qu'il s'agit d'un très grand secteur et qu'un équilibre des forces est nécessaire. Espérons que dans le courant de l'année 2016, au moins une personne se manifeste.

Mme Peisl, nouvelle présidente, remet aux trois membres qui ont quitté le comité une corbeille garnie en guise de remerciements. Le président les remercie encore chaleureusement.

La parole est donnée à Gérald Gavillet, secrétaire, qui quitte le comité. Il relève qu'il est au comité depuis 30 ans dont 20 ans comme secrétaire. Dans un petit historique, il mentionne que durant son passage au comité il a vécu les festivités du 50^{ème} anniversaire de notre association en 1992 et en 2005 la reprise de la gestion des jardins familiaux suite à la cession de l'administration des jardins par la Bourgeoisie.

Point 7

Nominations des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2016

Selon l'article 24 de nos statuts, les vérificateurs sont nommés pour une durée d'un an. Exceptionnellement, pour l'année 2016, suite à la refonte complète de la comptabilité, à la demande du président, l'assemblée a donné son accord pour que les 2 vérificateurs des comptes 2015, **MM Charles Savary et Fernando Ardito** prolongent encore d'un an leur mandat de contrôleurs. Ces derniers acceptent sans discussion. Ils sont réélus à l'unanimité.

Point 8

Cotisation à l'association des jardins familiaux et prix des locations des parcelles.

Le président donne la parole à Christophe Peisl.

Résumé :

Il relève que certains et certaines jardiniers(ères) ont réagi en recevant la facture, notamment ceux et celles qui ont des lopins de terre que l'on appelait demi-jardin.

En fait le montant annuel de 150.- francs se compose de la manière suivante :

- 80.- francs pour la location proprement dite de l'essert
- 50.- francs correspond à la cotisation à l'association des jardins familiaux. Dans ce montant est compris l'abonnement au journal de la Fédération suisse des jardins familiaux que vous recevez tous. Notre association paie cet abonnement à la Fédération.
- 20 francs pour le forfait de la consommation de l'eau

M. Peisl cite un article paru dernièrement dans la revue « Bon à Savoir » où l'on voit la comparaison des prix de location des différents secteurs de jardins en Suisse romande et en Suisse alémanique. Les jardins familiaux de la Bourgeoisie de la ville de Fribourg ont les prix les plus doux. Pour répondre à une locataire, il estime que l'ajustement des prix est justifiable et que depuis cette année toutes les parcelles sont au même prix de 150.- francs y compris la cotisation à l'association. Il relève toutefois que les locataires bourgeois de la ville de Fribourg paie 115.- francs mais que la différence est versée à notre association par la Bourgeoisie.

Vu qu'il n'y a plus de question sur le sujet, le président passe au point suivant.

Point 9

Présentation de la révision des Directives et Instructions d'aménagement et d'entretien des jardins familiaux.

Le président passe à nouveau la parole à Christophe Peisl

Résumé :

Il y a déjà 2 ans que les Directives méritaient d'être revues. Avec la collaboration et l'approbation de la Bourgeoisie, nous avons pu finaliser ce projet. Ces Directives ne sont pas des Directives de l'association mais c'est le résultat de la relation que nous avons avec les régies de corporation bourgeoise de la ville de Fribourg qui, en fait, nous délègue un certain nombre de compétences. On les a donc actualisées, le but étant de les simplifier et d'être plus clair sur certains passages.

Il informe l'assemblée que chacun va recevoir prochainement un courrier avec les nouvelles Directives qui seront applicables à partir du **1^{er} avril 2016**. Il y aura lieu de signer le double de la lettre et de la renvoyer à notre comité.

M. Peisl passe ensuite en revue certains articles importants de ces nouvelles Directives.

Le président demande s'il y a des questions.

M. Michel Perriard demande pourquoi dans le nouveau Règlement les tonneaux peuvent être bleus

M. Peisl lui répond que ce n'est pas un problème important et que d'ailleurs dans les commerces il y a aussi des tonneaux bleus.

Point 10

Présentation du site internet de l'association

Ce point est annulé car il n'a pas encore pu être réalisé par son initiateur, M Thanh-Dung Nguyen

Point 11

Divers

M. Savary demande la parole pour insister sur le fait qu'il contrôlera encore les comptes 2016 mais que l'année prochaine il devra impérieusement être remplacé.

Vu que plus personne ne se manifeste, le président clôt l'assemblée en souhaitant une bonne fin de soirée à l'assemblée.

Il est 21h40

Le secrétaire . Gérald Gavillet